Image not found or type unknown

Attestation Pôle-Emploi

Par **Droopy72**, le **19/02/2022** à **23:47**

Bonjour,

Suite à deux jugements en Cour d'Appel, j'ai obtenu une reconnaissance de mes CDD à temps partiel en CDD à temps complet. Les liquidateurs judiciaires m'ont réglé les sommes que la Cour d'Appel m'a octroyées, avec les bulletins de paie, mais je n ai pas reçu les attestations de travail modifiées pour Pôle Emploi.

Quels sont les recours que j'ai pour pouvoir les obtenir sans passer par des huissiers ?

Merci.

Par **Marck.ESP**, le **20/02/2022** à **13:58**

Bonjour

Votre attestation peut être réclamée auprès du liquidateur judiciaire, normalement pas besoin d'huissier.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés